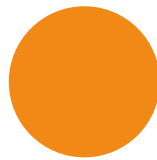
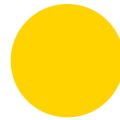
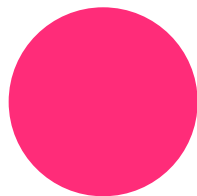




association
des professeurs
d'éducation
musicale

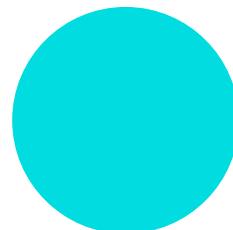


LA MUSIQUE au cœur du LYCÉE DES POSSIBLES



États des lieux & propositions

Août 2019



1. La musique au lycée, pour qui ? pourquoi ?

1.1. Diversité des profils

« L'enseignement optionnel de la musique est destiné aux élèves qui souhaitent poursuivre et approfondir la formation suivie précédemment au collège, quel que soit leur parcours musical personnel ». Cet extrait du préambule au programme de l'enseignement optionnel de musique en classe de seconde traduit parfaitement la réalité de l'enseignement musical en lycée et la volonté des enseignants.

En effet, c'est le rôle de l'école de la République de former les élèves et de participer à leur éducation culturelle. Permettre que cette possibilité soit accessible géographiquement à chaque élève c'est lutter contre les déterminismes sociaux et géographiques.

La formation en conservatoire quant à elle ne saurait être envisagée comme un palliatif à l'absence d'option dans certaines villes ou départements. En effet, si l'accès y reste très réservé (pour des raisons financières, géographiques, de recrutement par concours), l'enseignement qui y est dispensé diffère en tout point de celui proposé au lycée. Qu'il s'agisse d'objectifs de formation, de pédagogie mais aussi de projets d'orientation, l'enseignement en conservatoire ne doit être vu ni comme un substitut ni même comme un degré supérieur mais simplement comme un complément de formation à celle dispensée au lycée.

Ainsi, c'est bien parce que le lycée accueille des élèves aux profils divers et variés qu'il est capable d'accompagner chaque élève dans la diversité des parcours et des ambitions d'orientation. La richesse culturelle de notre pays, l'offre d'emploi riche et variée dans le secteur culturel et la multiplicité des possibilités d'orientation doit engager à maintenir une éducation artistique forte au sein du lycée.

1.2. La musique au lycée, enjeux et objectifs

L'enseignement musical au lycée doit s'inscrire dans la continuité du collège pour donner davantage de sens aux apprentissages des cycles 3 et 4 et pour permettre d'approfondir les notions, d'élargir les répertoires abordés, d'affiner la perception et de continuer à développer l'esprit critique des élèves.

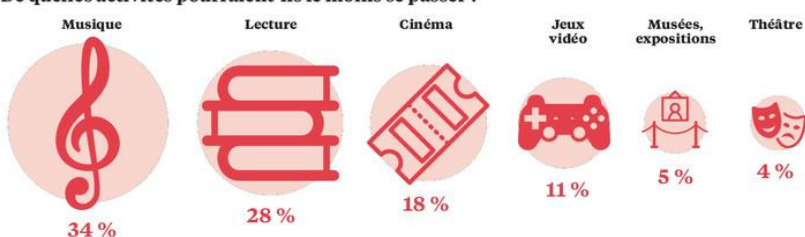
L'éducation musicale vient enrichir l'individu par le développement de la sensibilité, de la connaissance de soi ; la pratique musicale développe des compétences transversales et, comme les neurosciences sont venues récemment le confirmer, elle stimule l'acquisition des connaissances par l'activité neuronale de l'ensemble du cerveau. Enfin, les pratiques musicales viennent enrichir le citoyen qui apprend à s'engager avec enthousiasme dans un projet collectif au sein de l'école.

La musique se révèle à la fois un élément fédérateur au sein d'un établissement scolaire mais aussi un puissant moyen de motivation et d'intégration de certains élèves et ce, quelle que soit la situation géographique du lycée (rurale, urbaine, péri-urbaine). Elle permet à un établissement scolaire de s'affirmer comme un véritable lieu de vie culturelle que ce soit en son sein ou à l'échelle

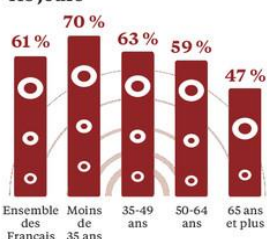
d'une ville ou d'une académie. Les spectacles de lycée sont l'occasion de croisements avec d'autres disciplines artistiques (danse, théâtre, arts plastiques, cinéma, ...) ; ils permettent également de fédérer et de mettre en valeur les compétences d'élèves de sections différentes : STMG, L, S, ES, lycée professionnel... Tout le monde chante mais les élèves de série "STMG" ou ceux de "Bac pro accueil" peuvent, sous la responsabilité de leur professeur spécialisé, se charger de la gestion du concert. De même, les partenariats développés avec des salles de spectacle, des formations musicales professionnelles ou amateurs de haut niveau, des metteurs en scène, permettent aux lycéens de rencontrer les œuvres et les artistes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement scolaire.

Les Français et la musique

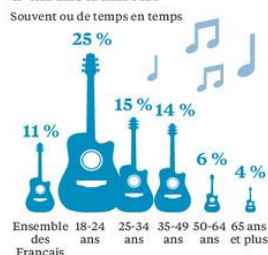
De quelles activités pourraient-ils le moins se passer ?



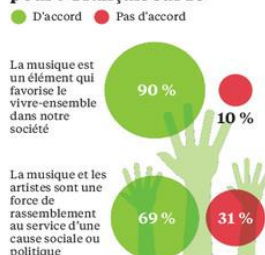
Les deux tiers des Français écoutent de la musique tous les jours



Un jeune sur quatre joue d'un instrument



Un vecteur de lien social pour 9 Français sur 10



Source : Etude Pop pour Equancy et l'association « Tous pour la musique » réalisée les 26 et 27 janvier auprès d'un échantillon représentatif de 1000 personnes (méthode des quotas) LA CROIX

Enfin, asseoir une éducation musicale forte au sein du lycée est un véritable enjeu de société car la musique est la première pratique culturelle des Français¹. Si la musique participe à la construction de l'individu, l'aspect économique doit aussi appeler à la réflexion. C'est parce qu'il aura été formé à l'écoute à la connaissance de la musique que le futur citoyen sera en mesure d'aller au concert, au spectacle et à la

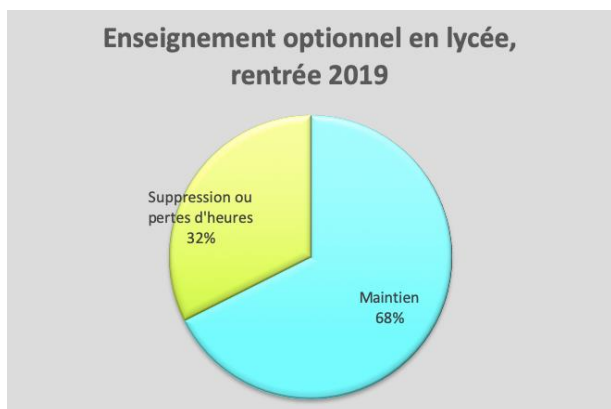
rencontre de l'art vivant.

¹ <https://www.la-croix.com/Culture/Musique/La-musique-lactivite-culturelle-preferee-Francais-2017-02-14-1200824635>

2. État des lieux

2.1. L'enseignement optionnel musique

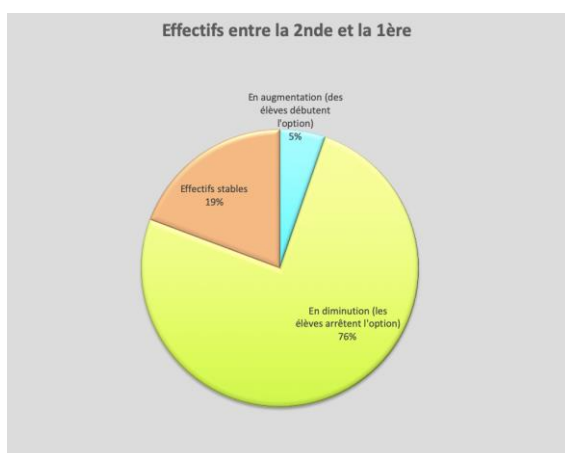
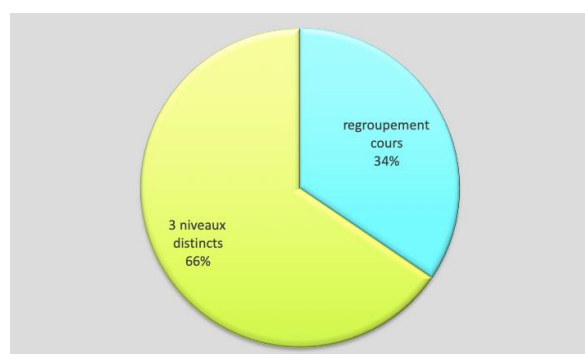
L'enseignement optionnel est actuellement menacé. Les données suivantes ont été collectées par l'APEMu entre le 2 juillet et le 18 août 2019. Les 145 réponses sont parvenues d'environ 70 départements différents. Ces données, même s'il convient toujours d'être prudents avec les enquêtes et les chiffres ont permis de dresser un état des lieux des enseignements optionnels musique et des enseignements de spécialité à la rentrée 2019.



En premier lieu, l'analyse des résultats montre un recul pour les options en nombre sur le territoire, en nombre d'heures et en effectifs.

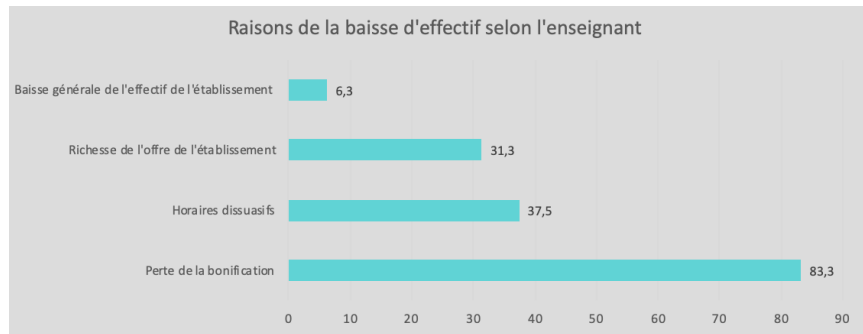
Ainsi, sur 145 réponses au sondage, près d'1/3 des enseignements optionnels subissent une suppression ou des pertes d'heures.

De même, les conditions semblent se dégrader puisque 1/3 des enseignants interrogés devront enseigner à au moins un groupe rassemblant plusieurs niveaux. A noter que parmi les 50 enseignements optionnels regroupés, 27 ont des effectifs stables ou en augmentation.

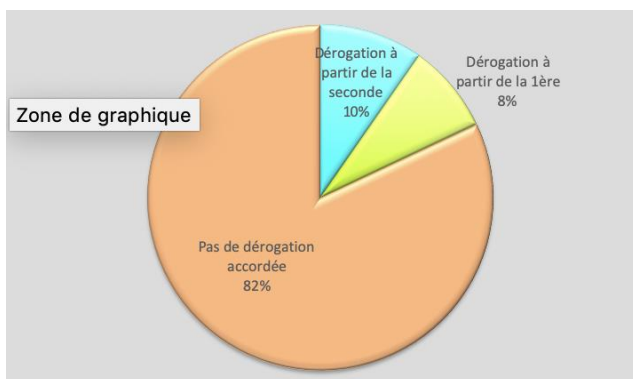
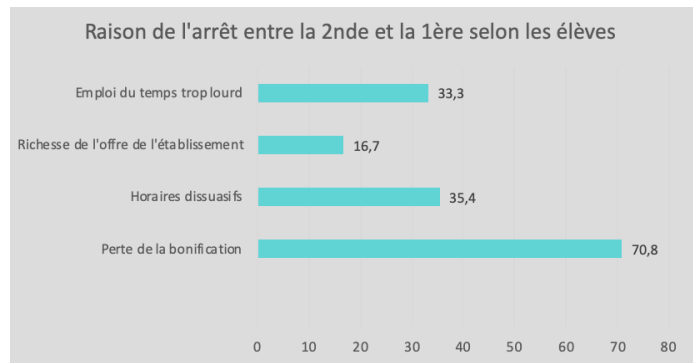


Enfin, les effectifs de seconde en enseignement optionnel seront en baisse à la rentrée 2019. Les causes sont multiples et variées mais peuvent être enrayerées.

La **perte de la bonification** a un impact incontestable. Si les élèves sont sensibles à la valorisation et la reconnaissance de leur travail par des bonifications de points et de diplôme, l'impact se fait



sentir également auprès des personnels de direction qui consacraient volontiers des heures aux options, y voyant une plus-value directe pour l'obtention de mentions et la valorisation de l'établissement par la réussite des élèves. Dans un contexte de tension sur les DHG, plusieurs avouent ne plus voir d'utilité à maintenir des heures pour l'enseignement optionnel. Les enseignants également, là où ils voyaient dans les arts une possibilité d'épanouissement et de réussite pour les élèves les moins scolaires y voient maintenant une perte de temps et dissuadent fortement les élèves (en particulier les plus fragiles) de choisir un enseignement optionnel artistique. Les parents enfin, puisqu'il en va de la réussite de leur enfant avouent qu'il est préférable qu'il se consacre pleinement à l'examen plutôt que s'éparpiller. Ainsi, à la rentrée 76% des enseignants interrogés constatent une baisse d'effectifs entre la seconde et la 1^{ère}.



La seconde cause importante relève de **l'orientation**. En effet, contrairement à ce qui avait été évoqué lors de l'audience du 11 décembre 2018, peu de dérogations au titre de « parcours particuliers » ont été accordées, écartant ainsi les élèves motivés par la musique des lycées où l'enseignement optionnel y est dispensé. Le choix d'un enseignement artistique relève souvent d'un choix de cœur,

de passion, peu de lycées proposent ces enseignements et il est impensable de proposer à un élève de remplacer ce choix par un autre enseignement. Le devoir de l'école de la République est bien de permettre à tout élève de pouvoir poursuivre sans condition de lieu ou d'origine son éducation artistique initiée au collège.

De même, dans les documents de communication, tant du ministère que des établissements, les enseignements optionnels sont souvent occultés. Il est clair que dans un contexte trouble de réforme où les parents et élèves cherchent des informations dans les documents officiels et également sur le site de l'ONISEP, l'absence des enseignements optionnels ou le manque de

Enseignements optionnels

Les enseignements optionnels ne sont pas obligatoires. Les élèves peuvent en choisir deux. Les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité de latin et grec peuvent être choisis en plus de ces deux enseignements.

Les enseignements optionnels

Arts du cirque

- s'initier à l'univers du cirque, en collaboration avec un partenaire culturel habilité
- acquérir des savoir-faire fondamentaux dans les différentes techniques circassiennes
- se constituer une culture des arts du cirque et du spectacle vivant

Biotechnologies

- découvrir les protocoles expérimentaux, les procédés bio-industriels
- aborder les questions de qualité et de sécurité biologiques
- réfléchir à la place des sciences et des biotechnologies dans la société actuelle

Création et culture design

- acquérir les bases d'une pratique exploratoire et créative du design
- appréhender une démarche de conception fondée sur des approches sensibles, plastiques, technologiques, économiques de différentes cultures et différentes époques

Création et innovation technologiques

- comprendre la conception d'un produit ou d'un système technique faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences de développement durable
- explorer de manière active des domaines techniques et les méthodes d'innovation

Éducation physique et sportive

Suivre une formation pratique, exigeante et rigoureuse dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques (APSA).

Langue vivante C

- découvrir une langue nouvelle et une autre culture
- acquérir les bases de la communication orale et écrite ainsi qu'un nouveau système graphique pour certaines langues

Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec

- explorer trois sujets d'étude : l'homme romain/grec, le monde romain/grec, les figures héroïques et mythologiques
- pratiquer la lecture des textes, notamment un extrait significatif d'une œuvre intégrale

Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

Découvrir les notions fondamentales de l'économie et de la gestion par l'observation et l'étude de structures concrètes et proches des élèves (entreprises, associations, etc.).

Santé et social

- découvrir les liens entre la santé et le bien-être social
- aborder la préservation de la santé de la population et de la protection sociale
- explorer les métiers du médical, du paramédical et du social

Sciences de l'ingénieur

- analyser comment des produits ou des systèmes complexes répondent à des besoins sociétaux à travers la question du développement durable
- découvrir les objectifs et les méthodes de travail propres aux sciences de l'ingénieur

Sciences et laboratoire

- découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire
- apprendre à connaître et utiliser des méthodologies et des outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées

D'autres enseignements optionnels

Il y a aussi écologie-agronomie-territoires-développement durable, management et gestion, hippologie et équitation ou autres pratiques sportives, pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles et atelier artistique (72h annuelles).

lisibilité dans les présentations est particulièrement dommageable, notamment au niveau des effectifs. Par exemple, on ne peut que regretter que la brochure « Le lycée change, + d'accompagnement, + de choix, + de liberté » omette les enseignements optionnels en seconde alors même qu'elle se destine à présenter le lycée aux élèves de 3^{ème}. C'est le cas également sur le site du ministère (cf. capture écran)

Ces oublis regrettables dans les dossiers de rentrée des lycées ont également exclu les enseignements artistiques des choix des élèves de seconde. Ces difficultés concernant l'orientation sont d'autant plus déplorables qu'elles auront une incidence directe sur les effectifs et les enseignements de spécialité.

https://www.education.gouv.fr/cid52692/les-enseignements-de-la-classe-de-seconde.html#Horaires_et%20organisation%20des%20enseignements

2.2. Enseignements de spécialité

Plusieurs points de satisfaction sont relevés quant au traitement des spécialités dans cette réforme. En premier lieu, la possibilité offerte à l'élève d'associer les spécialités selon son parcours, ses choix d'orientation et ses envies a été accueillie très favorablement. Cette demande récurrente et très ancienne de l'APEMu, s'appuyant sur la réalité des attentes et des besoins des élèves et sur les liens réels entre la musique et les sciences est un progrès.

Néanmoins, à l'issue de cette 1^{ère} année-test, nous remarquons que la possibilité d'associer les spécialités n'a pas été offerte dans tous les lycées puisque 64 (seulement) sont vraiment entrés dans cette nouvelle philosophie et nous craignons, compte tenu des difficultés évoquées par les personnels de direction concernant la constitution des classes et des emplois du temps que ce chiffre soit en net recul l'an prochain.

Satisfaction également de voir des créations et des maintiens de spécialités, permettant ainsi d'augmenter très légèrement l'offre globalement sur le territoire. Néanmoins, un regard bienveillant et un soutien particulier doivent être prévus pour ces spécialités, notamment en ce qui concerne les effectifs. Les annonces d'effectif minimum à 35 élèves faites par certains personnels de direction relayant les informations données par les recteurs ne pourront raisonnablement devenir une norme et les menaces de suppression devront également être évaluées sous l'angle de l'égalité de traitement des territoires et d'égalité des chances pour les élèves. De manière générale, prenant en compte la mobilité des lycéens et les difficultés notamment dans les départements ruraux, l'absence de spécialité dans un département doit interpeller et appeler à une réflexion sur l'égalité territoriale. A ce titre, on ne peut que regretter la menace et la suppression d'uniques spécialités dans les départements comme c'est le cas notamment à Niort, Deux-Sèvres, ou Saint-Denis de la Réunion.

Pourtant quelques craintes subsistent. La 1^{ère} est celle des effectifs. En effet, jusqu'en 2018, l'enseignement d'exploration Arts du son, dérogatoire dans la grande majorité des cas, permettait à l'élève de 3^{ème} d'être affecté dans un lycée où il pouvait poursuivre son éducation musicale. Avec la disparition des Arts du son, les enseignements de spécialités perdent notamment un vivier important mais aussi la possibilité d'un parcours cohérent et sécurisé de la 2^{nde} à la terminale. L'absence de dérogation en 2^{nde} a déjà fait sentir ses effets et risque d'avoir des conséquences sur les orientations en spécialité musique 1^{ère} l'an prochain. Ces craintes concernant les effectifs sont également très fortes pour la Terminale. En effet, la restriction à deux spécialités au lieu de trois risque de défavoriser particulièrement les spécialités artistiques, les élèves choisissant toujours de conserver « l'utile ». Cette donnée, s'il sera difficile de lutter contre ces baisses certaines, devra être prise en compte dans les limites d'effectifs posées par les recteurs pour le maintien des spécialités.

Enfin, si le choix des « renonçants » ne saurait être discuté car il appartient à l'élève, il est important qu'il soit fait avec discernement et après avoir été suffisamment informé notamment en terme d'orientation. A ce titre, il est scandaleux que le site de l'ONISEP (la référence pour les élèves en terme d'orientation) soit aussi mal documenté concernant la filière musicale. La consultation des cinquante premières fiches formations et métiers répondant à la recherche « musique » est particulièrement édifiante. Le manque de lisibilité, l'absence de références sur les établissements supérieurs qui proposent des formations ne peuvent être qu'un frein à l'orientation des élèves (sous le regard des parents) vers les métiers de la musique. De même, le site horizons2021.fr, en ne distinguant pas les différents arts ne peut conduire qu'à une information très erronée et loin de la réalité des possibilités offertes en fonction de la spécificité de l'enseignement artistique choisi. A ce titre, le travail effectué sur le site de la Philharmonie de Paris /Cité de la musique devrait être pris pour exemple ou cité en référence par l'ONISEP afin de garantir aux élèves une information réellement fiable et de qualité.

2.3. TMD

La filière TMD avait été négligée depuis plusieurs décennies. La réforme de cette section, appelée de nos vœux depuis de longues années, permet d'actualiser enfin les contenus de celle-ci. Nous accueillons notamment avec beaucoup d'intérêt la nouvelle discipline proposée en 1e, l'enseignement de spécialité d' « économie, droit et environnement du spectacle vivant », en adéquation avec les besoins des futurs artistes.

Mais à moins d'une semaine de la rentrée, alors que la réforme a été engagée à la fois pour les niveaux de seconde et de première, aucun programme n'est disponible pour la section S2TMD (ex TMD), seulement un projet de programme paru fin mai et celui-ci ne contient aucune information concernant les épreuves terminales auxquelles les enseignants doivent préparer les élèves ! La précipitation avec laquelle la rénovation de la filière a été menée, même si la réflexion était engagée depuis longtemps, est anxiogène pour les élèves, leurs parents et les enseignants.

Selon les projets de programmes, le recrutement doit être élargi, notamment à la spécialité théâtre, mais en ce qui concerne la musique, nous craignons que ce soit en baissant les exigences. Non seulement les notions sont très vagues, mais ne sachant pas comment ni sur quoi seront évalués les élèves, il est difficile de les préparer. D'autre part, on peut s'attendre à une hétérogénéité des connaissances encore accrue par l'accueil d'élèves en 1ère qui n'auront pas suivi l'option de seconde.

Les disciplines sont énoncées en pourcentages minimum. « Il revient chaque année à l'équipe pédagogique en charge des enseignements de spécialité spécifiques à la série S2TMD d'organiser le temps restant en renforçant certains volets de contenus. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et besoins des élèves ». Ce paragraphe est pour le moins ambigu. Comment les parents pourront-ils encourager leur enfant à entrer dans une filière dont on ne connaît pas précisément le contenu et quand celui-ci peut être remis en cause chaque année ? Imagine-t-on un enseignement scientifique ou littéraire modulable d'une année sur l'autre alors que les lycéens s'engagent pour 3 ans ? Cette instabilité ne peut que susciter doutes et méfiance et donc désaffection pour cette spécialité.

3. Propositions

3.1. Attractivité des enseignements optionnels et égalité de traitement

a. Ré-envisager une bonification pour les enseignements artistiques

La suppression de la bonification pour les enseignements optionnels dévalorise les enseignements concernés et est la cause de baisses d'effectifs dommageables pour les arts. De plus, les enseignants et les élèves vivent cette inégalité de traitement entre les enseignements comme une réelle injustice. L'investissement des élèves, leur travail, leur sérieux et leurs progrès doivent être pris en compte et valorisés de manière égale. L'étude des différents arguments avancés lors des audiences, montre qu'il est tout à fait possible de concilier la philosophie du nouveau baccalauréat avec une évaluation bienveillante constructive et valorisante sans par ailleurs alourdir l'organisation générale de l'examen.

1ère proposition : une égalité de traitement de tous les enseignements optionnels

La réponse la plus simple serait d'aligner le traitement des enseignements optionnels sur celui des LCA, mais, par leur spécificités, les Arts peuvent proposer d'autres modalités d'évaluation qui, tout en permettant à l'élève de valoriser son travail pour lequel il obtiendrait une reconnaissance, seraient des leviers précieux au sein de cette réforme.

2ème proposition : un enseignement optionnel artistique dans le grand oral.

Comme le précise le rapport « Faire du grand oral un levier d'égalités des chances » de Cyril Delhay, les arts, en particulier l'éducation musicale et le théâtre ont un rôle essentiel dans l'éducation à l'oral. Parmi les quatre compétences énoncées, trois sont stricto sensu des compétences du chant et du musicien (Avoir conscience de sa respiration, développer la respiration abdominale, comprendre et gérer son stress par la respiration, la formation de la voix. Les cordes vocales et les résonateurs).

Ainsi, serait-il pertinent d'envisager une participation active de l'enseignement musical au sein de ce grand oral, non seulement dans la technique de l'art oratoire mais également sur les choix des sujets, le contenu et les méthodes de travail. De la proposition initiale d'un projet adossé à une ou deux spécialités, il serait intéressant d'envisager un grand oral sur un projet adossé à une ou deux spécialités et à un enseignement optionnel. Cette proposition vise à prendre en compte également l'inquiétude des élèves et des enseignants qui voient dans cette réforme, avec la réduction à deux spécialités en terminale le risque d'une spécialisation trop prématurée des lycéens. Ainsi, l'enseignement optionnel, plus qu'un supplément d'âme, deviendrait un atout précieux dans la préparation du grand oral, serait l'opportunité de préserver une diversité et une ouverture dans le parcours de l'élève mais aussi, la présence au sein du grand oral assurerait une valorisation du travail de l'élève et une reconnaissance, en particulier par l'enseignement supérieur, de la coloration apportée par l'enseignement artistique.

b. Veiller à une égalité de territoires

Contrairement à ce qui est affirmé dans la réponse à l'Assemblée Nationale publiée le 5 mars 2019, tout élève ne peut pas poursuivre son éducation artistique dans un conservatoire ou dans une structure spécialisée. Alors que l'école de la République offre un accès gratuit à une éducation artistique de qualité, les conservatoires, accusant il y a quelques années une baisse de 32% de leur budget selon le rapport du Sénat concernant « la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture » se sont vus dans l'obligation d'augmenter considérablement les frais d'admission (plus de 200% dans plusieurs conservatoires). Les inégalités territoriales sont fortes en ce qui concerne l'éducation artistique et le maintien d'option artistiques dans les milieux ruraux ou éloignés où l'enseignement spécialisé des conservatoire et écoles de musique est absent reste la garantie d'égalité d'accès à une éducation culturelle.

C'est pourquoi, il est essentiel de veiller à la conservation d'enseignements optionnels dans les zones rurales et défavorisées. Nous proposons qu'une carte des enseignements optionnels **par discipline** soit établie chaque année et que des ajustements soient réalisés pour préserver cette égalité d'accès.

c. Valoriser les enseignements optionnels dans les documents de communication à destination des élèves de classe de 3^o

Dans les contextes de réforme, la lisibilité de l'offre est encore plus essentielle. Les documents de communication, qu'ils émanent du ministère ou même des établissements, doivent faire apparaître les enseignements optionnels de manière plus claire. Cette volonté de visibilité ne saurait être prise comme une coquetterie car il est évident que dans la perception parfois confuse des élèves de 3^{ème} et de leurs parents de ce qu'est le nouveau lycée, l'absence ou la négligence de certaines disciplines peuvent conduire à penser qu'elles n'existent plus.

3.2 Pérennisation et rayonnement des spécialités artistiques

a. Travailler en amont sur le vivier

L'enseignement d'exploration d'arts du son était majoritairement dérogatoire pour les élèves à l'issue de la 3^o. Cette possibilité leur permettait de rejoindre assez facilement le lycée dans lequel ils pouvaient suivre une spécialité musique. Le choix de poursuivre une éducation artistique n'est pas un choix pas défaut mais relève chez les élèves d'une grande motivation souvent nourrie d'une réelle passion. Force est de constater que le changement d'établissement en fin de 2^{nde} vers une spécialité choisie est très rare car il est souvent source d'angoisse et de difficultés pour les adolescents et leurs familles. Par ailleurs, les démarches ne sont pas toujours facilitées par les établissements qui souhaitent maintenir leurs effectifs entre la 2^{nde} et la 1^{ère}. Cette dérogation au titre de parcours particulier a été accordée dans certaines académies et refusées dans d'autres. Ces différences de traitement sont troublantes pour les familles et les enseignants qui rencontrent des difficultés pour l'orientation des élèves. Ainsi, est-il indispensable que les élèves puissent bénéficier d'une dérogation dès la seconde pour rejoindre le lycée où ils suivront l'intégralité de leur cursus.

Celle-ci devrait être accordée de fait et l'information auprès des familles de cette possibilité doit être plus lisible et plus claire.

b. Augmenter les effectifs en 1ère

Répondant à la récurrence des souhaits des élèves mais aussi à la réalité de l'essence même des disciplines où la musique a davantage à voir avec les mathématiques ainsi qu'à la pertinence des possibilités d'orientation post-bac, la possibilité d'associer trois spécialités librement, échappant au standard des sections est un point de la réforme qui a été accueilli très favorablement par les professeurs d'éducation musicale. Cependant, il reste de nombreux établissements où les sections ont été « reconstituées » afin probablement de rassurer élèves, famille et enseignants. Ces choix sont souvent préjudiciables aux effectifs des disciplines artistiques. En revanche, les lycées qui ont su laisser les élèves construire leur parcours ont vu les effectifs de spécialité augmenter. Il semble important que, en lien avec l'ONISEP notamment, les personnels de directions soient davantage sensibilisés à construire un parcours plus diversifié. De même, si la possibilité de « mutualiser » les spécialités rares entre les établissements d'un même bassin a été fortement encouragée, dans les faits nous n'avons recensé aucun cas de mutualisation et, a contrario, certains établissements ont ouvertement découragé leurs élèves de suivre la spécialité musique dans l'établissement voisin, leur proposant de s'inscrire au CNED.

c. Soutenir les spécialités en terminale

La crainte de voir les effectifs de terminale très fragilisés par le passage de trois à deux spécialités est grande. Ce phénomène pourra difficilement être enrayeré car les élèves choisiront souvent de maintenir ce qui est « utile ». Il importe donc que les services académiques portent un regard bienveillant et compréhensif sur les effectifs de spécialités artistiques en classe de terminale. Néanmoins, loin d'être une fatalité, il est possible de mener un travail constructif et efficace sur les représentations de « l'utile ». Le marché de l'emploi dans le milieu culturel est aussi riche que varié et ces offres et ces possibilités doivent être rendues plus accessibles et plus lisibles pour les élèves et leur famille. C'est pourquoi, il serait profitable que l'ONISEP conduise un travail plus approfondi et plus documenté sur les possibilités d'orientation artistique et que l'outil horizons2021 prenne en compte les spécificités des différents enseignements artistiques, faute de quoi, les propositions d'orientations perdent complètement leur sens. De même, l'enseignement supérieur s'est positionné souvent de manière assez catégorique sur les associations de spécialités requises, proposant souvent des reconstitutions des anciennes filières. A ce titre, il ne serait pas inutile rappeler la nécessité de connaître musique lorsque l'on veut être ingénieur du son ou journaliste musical, de rappeler également que la pratique et la connaissance de la musique peut être une singularité précieuse dans le monde du travail de part les compétences qu'elle développe. Cette valorisation des offres et des débouchés dans les filières artistiques invitera sans doute les élèves à reconsidérer ce qui est « utile » ou non.

3. 3. Propositions pour la S2TMD

Le recrutement a été fait avant que nous ayons connaissance de la réforme. Les élèves qui seront touchés cette année par la rénovation de la filière se sont donc inscrits pour un tout autre contenu, notamment ceux qui étaient dans la 2^{de} spécifique TMD et qui passent en classe de 1^{ère}. Il serait honnête et respectueux des choix des familles de reporter cette réforme d'un an, temps nécessaire à la publication des programmes, la clarification des exigences de niveaux, la détermination de la forme et du contenu des épreuves terminales.

La répartition des "matières" en pourcentage est difficile à appliquer sur le terrain où nous fonctionnons en heures (cf. dotation horaire des établissements). Inscrite dans les textes, la souplesse - qui est théoriquement une bonne idée -, risque de créer de fait une inégalité de traitement d'une région à une autre. De plus, les relations entre les établissements partenaires dépendant très fortement des personnels à leur direction, il serait prudent de sécuriser le partenariat en clarifiant les horaires et les disciplines enseignées dans chaque établissement, afin de limiter ces disparités territoriales et les fluctuations annuelles.

Le plan « chorale » prévu pour le collège montre l'attachement du ministère à la pratique vocale collective et c'est une priorité également pour l'immense majorité des enseignants. Le programme ne mentionne les "pratiques vocales collectives, conception de projets collectifs, conscience corporelle et vocale" que pour les musiciens. Dans le cadre d'une spécialité artistique, il nous semble judicieux d'ouvrir cet enseignement aux 3 options (musique, danse et théâtre).

"Pourquoi, nous, les hommes faisons-nous de la musique ? Parce qu'il faut apprivoiser les événements. Les comprendre. Les abstraire des choses. Les incorporer à notre corps et aux exigences de la raison. Sortir de la caverne où nous ne faisons que vivre. Forger un monde imaginaire sans choses et où elles ne manquent pas. Vibrer. Chanter, danser, être ensemble. Pleurer seuls, parfois, lorsque la musique impose son silence."

Francis WOLFF, *Pourquoi la musique ?* Paris: Fayard, 2015, p. 398